

## Séance du mardi 24 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt-quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 19 |
| Présents            | 16 |
| Votants             | 19 |
| Pouvoirs            | 3  |

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1<sup>er</sup> adjoint), Arlette **Proietti** (2<sup>ème</sup> adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3<sup>ème</sup> adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4<sup>ème</sup> adjointe), Patrick **Gaudillière** (5<sup>ème</sup> adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Stéphanie **Druel**, Jean-Michel **Coquard** et Fabienne **Pegaz**.

Pouvoirs : Stéphanie **Druel** donne pouvoir à Marie-France **Pellegrin**, Jean-Michel **Coquard** donne pouvoir à Jean-Claude **Demay** et Fabienne **Pegaz** donne pouvoir à Jocelyne **Crozet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

Daniel Paccoud et l'ensemble des élus présents ont une pensée pour Lina HERLEDENT et Olivier BERTHE, victimes de graves accidents survenus récemment et actuellement encore hospitalisés. Tous les vœux de prompt rétablissement leur sont adressés ainsi qu'à leur famille dans ces moments difficiles.

### I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 27 mars 2018 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Marc Neyra regrette que l'une des conséquences issues des préconisations de la commission communication sur le déroulé des Conseils municipaux soit un retour trop synthétique sur la restitution des commissions dans le procès-verbal. Marc Neyra avait proposé que l'on adjoigne les comptes rendus des commissions, même si cela peut s'avérer lourd.

Daniel Paccoud rappelle la règle applicable pour la production du procès-verbal de séance du Conseil municipal à diffuser impérativement dans les 8 jours suivant la séance. Il demande la stricte application. Il sollicite également que la trame du compte rendu de réunion soit préparée en amont et seulement saisie des éléments de débats en séance.

Jocelyne Crozet souhaite amender la prise de parole en son nom par Arlette Proietti lors de la séance du 27 mars. La remarque portait non sur le lancer des pétards mais sur leur nombre important lors de la Fête des conscrits malgré une accalmie depuis les 2 dernières années. La dangerosité des pétards notamment sur les passants est avérée.

A cet égard, Jean-Claude Demay rappelle que l'Interclasse fera signer une charte, réactualisée, à chaque conscrit qui en conservera un exemplaire.

René Blanchet indique que la Fête des conscrits est également une occasion pour la venue de groupe de jeunes extérieurs à la commune occasionnant des dégradations nombreuses et diverses.

Ces remarques étant closes, le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal ainsi modifié du Conseil municipal du 27 mars 2018.

### II – AFFAIRES FONCIERES

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : aucune DIA à l'ordre du jour de cette séance.

### III – AFFAIRES FINANCIERES

#### ❖ *Vote des subventions communales 2018 (délibération n° 2018.027)*

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe de 20 000 € a été provisionnée lors du vote du Budget Primitif 2018 pour les subventions annuelles. Les demandes de subvention habituelles sont proposées au vote de l'assemblée.

Marie-France Pellegrin Adjointe aux finances présente le tableau des demandes de subventions et commente chaque dossier. Elle rappelle l'axe de soutien de la collectivité, centré sur une aide financière allouée forfaitairement aux jeunes scolarisés sur des cursus de qualifications professionnelles infra bac (montant unitaire fixé par analogie au montant d'aide sollicité par la Chambre des métiers du Rhône).

Concernant la nature des demandes, la grande majorité relève du domaine social et ont été examinées à ce titre par le CCAS lors du vote de son budget, les demandes d'associations intérêt général et des MFR sont en nette diminution.

Après ces précisions, il est proposé de retenir les enveloppes suivantes :

| Bénéficiaires                                    | Enveloppes proposées |
|--------------------------------------------------|----------------------|
| Coopérative scolaire                             | 800.00               |
| Chambre des métiers du Rhône                     | 240.00               |
| MFR Coublevie                                    | 120.00               |
| CFA BTP Bourg en Bresse                          | 120.00               |
| <b>sous-total Écoles</b>                         | <b>1 280.00</b>      |
| Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB)     | 7 619.00             |
| <b>Sous-total Associations d'intérêt général</b> | <b>7 619.00</b>      |
| Comité de Fleurissement                          | 7 000.00             |
| Bibliothèque de Pommiers                         | 400.00               |
| <b>Sous-total Associations communales</b>        | <b>7 400.00</b>      |
| Jeunesse Ansoise                                 | 200.00               |
| Clique de Gleizé                                 | 150.00               |
| Souvenir Français                                | 100.00               |
| <b>Sous-total Associations locales</b>           | <b>450.00</b>        |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>16 749.00</b>     |

Monsieur le Maire précise que le vote des subventions se faisant par association, il conviendra que les membres du Conseil municipal se retirent de l'Assemblée lors du vote de la subvention correspondante à l'association dont ils sont membres de l'exécutif.

Dans le cas présent, Monsieur Jean-Claude Demay, administrateur du Comité de Fleurissement, ne prend pas part au vote de la subvention allouée au Comité de Fleurissement.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'exception de l'abstention de M. Demay pour la subvention allouée au Comité de Fleurissement décide d'accorder les subventions au titre de l'année 2018 selon la répartition ci-dessus exposée.

Dominique Schmitt s'interroge sur le souhait de la commune de prévoir une commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre et sur le soutien à apporter à l'association du Souvenir Français. Le Maire souligne la pertinence de cette remarque et indique que cette association n'intervient plus qu'en matière d'entretien des tombes et monuments. Néanmoins, c'est à l'initiative de la commune qu'il faut concevoir une action spécifique en s'appuyant sur une association type « Ecobeauval » qui contribue à la valorisation locale de cette période de notre histoire. Une action en lien avec les écoles est suggérée, proposition à relayer auprès de l'école et des jeunes élus du CMJ.

#### ❖ *Mise à jour des tarifs de location (délibération n° 2018.028)*

Monsieur le Maire expose que le Conseil municipal du 24 février 2015 a décidé d'actualiser les tarifs d'achat/location notamment les tarifs de concessions au cimetière. Cette actualisation avait permis une remise à jour complète des prestations proposées.

Néanmoins, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées dans le cadre de sa compétence « ordures ménagères » assure le financement des bacs de collecte et en fixe les tarifs. La CCBPD a approuvé la délibération n° 2015-123 relative à la facturation du renouvellement des bacs de collecte lors du Conseil communautaire du 09 décembre 2015. Depuis la délibération précitée, la grille de tarifs de la commune de Pommiers n'avait pas été actualisée.

C'est pourquoi, bien que cette compétence ne relève pas de la compétence communale, Monsieur le Maire propose dans un souci de cohérence dans l'information apportée aux habitants, d'actualiser les tarifs de renouvellement des bacs à ordures ménagères appliqués par la CCBPD.

- Bac de 120 litres : 25 €
- Bac de 240 litres : 35 €
- Bac de 340 litres : 50 €
- Bac de 660 ou de 750 litres : 150 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification du tableau des tarifs.

L'évolution à la baisse du coût des bacs s'explique par le volume d'achat à l'échelle intercommunale.

Rappel des règles de délivrance des bacs liés au logement (maintien des bacs en cas de cession de propriété) et non à l'habitant : réception par chaque nouvelle construction de 2 bacs - celui des ordures ménagères a une taille adaptée à la composition des foyers, le bac de collecte sélective étant de taille unique. Seule la casse d'accessoires (couvercle et roulettes) est remplacée en fonction de la disponibilité des pièces détachées. En cas de casse, de perte ou de vol, le remplacement du bac est payant.

René Blanchet signale que des difficultés d'approvisionnement des pièces détachées peuvent survenir pour les premiers modèles de poubelles.

## IV - TRAVAUX

### ❖ *Point sur les dossiers en cours*

➤ **Réhabilitation/extension école élémentaire** : les marchés ont été notifiés le 16/08/2016, les ordres de service datent du 20/09/2016 pour un délai d'exécution de 18 mois (hors période de préparation de chantier). En raison de la défaillance de 2 entreprises sur le chantier ayant nécessité une reconsultation, une prolongation des délais d'exécution jusqu'au 07/06/2018 a été actée par voie d'avenant pour toutes les entreprises sauf pour le lot 10 « électricité – courants forts et courants faibles ».

Jean-Claude Demay qui assure la coordination et le suivi du chantier pour l'équipe municipale rend compte de l'avancement du chantier et des retards de finition qui ont engendré l'absence de réception provisoire des 4 salles (pour information, les 2 couloirs central et sud, le grenier et la baie informatique devraient être achevés). Seul les classes du haut de l'aile sud ont pu être investies pendant les vacances de Pâques.

En réponse à un questionnement, le Maire rappelle la difficulté de faire appliquer des pénalités de retards, ceux-ci étant consécutifs pour l'essentiel à la défaillance des 2 entreprises précitées. Quelques difficultés sont également soulevées par les sous-traitances. La complexité actuelle réside dans la coordination des entreprises sur le reste du chantier (nombreuses petites tâches).

Néanmoins, la programmation de la commission de sécurité induit mécaniquement une pression sur les entreprises.

L'architecte et JC Demay sont remerciés pour leur efficacité et leur réactivité.

Arlette Proietti informe de la pose de 3 vidéo projecteurs interactifs le 2 et 3 mai.

### ➤ **Climatisation Maison des Associations**

Jean-Claude Demay informe que l'entreprise Alloin n'a pas encore procédé aux branchements électriques.

Vincent Bureau sollicite la mise à disposition de câbles d'alimentation Wifi pour la Salle des Fêtes.

La fuite à l'origine de la panne de chauffage à la salle de sport, a été identifiée par l'agent technique municipal.

### ➤ **Climatisation Halte-Garderie**

La CCBPD a fait procéder à l'installation et à la mise en service de la climatisation.

### ➤ **Remplacement des volets mairie et presbytère** : pose des volets par PMDP.

➤ **Nettoyage de la cour de la mairie** : commémorations du dimanche 29 avril (73<sup>ème</sup> anniversaire de libération des camps de la mort) et du mardi 8 mai (rassemblement à 11h45 place du 8 mai).

## V – URBANISME

### ❖ *Point sur les dossiers en cours*

René Blanchet note une hausse de déclarations préalables et des demandes de renseignements sur les aménagements extérieurs et/ou de loisirs.

➤ **Information sur projet de modification n° 1 du PLU** : René Blanchet informe du déroulement de la procédure d'enquête publique : arrêté, mesures de publicité, affichages, ouverture le 14 mai et clôture le 13 juin.

M. Blanchet et M. Paccoud ont reçu la commissaire-enquêtrice, Madame Edith Lépine, le 18 mai dernier.

La mise en œuvre d'un registre d'enquête publique dématérialisé est à l'étude.

➤ **Recours contre le PLU** : rappel du rejet des trois requêtes par la Cour Administrative d'Appel de Lyon. A ce jour, réception d'un pourvoi sommaire qui devra faire l'objet d'un dépôt de mémoire complémentaire dans un délai de 3 mois, avant que le Conseil d'Etat déclare ou non le pourvoi admissible (procédure de tri). En cas d'avis favorable pour le requérant, la commune devra alors constituer un avocat accrédité. Pour information, un second requérant a manifesté l'intention de se pourvoir en cassation.

➤ **Recours gracieux** : 3 affaires sont en cours de traitement.

➤ **Dossier Mercier 46 route de Montclair** : Jean-Claude Demay sollicite le retour des riverains sur ce projet. Un riverain a été reçu mais sans suite donnée à ce jour. Le délai de recours des tiers est purgé.

Concernant les problématiques précitées, le Maire rappelle que toute démarche de recours doit être fondée par une argumentation juridique.

## VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

### ❖ *Rapport sur les commissions communales :*

#### ▪ *Communication*

- Site internet : Réunion avec le prestataire le 3 avril.
  - Prochain Pommiers Infos : distribution prévue le 17/18 mai pour informer notamment de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU (OAP sur aménagement de l'entrée du Bourg nord).
- Les élus et les commissions sont invités à relayer plus largement leurs projets et travaux sur le Pommiers Infos.

#### ▪ *Economie*

- René Blanchet informe de la prochaine réunion de la commission afin de statuer sur le devenir du local de la Poste et de se positionner sur des candidatures potentielles.
- Rencontre avec les commerçants du marché le samedi 5 mai.
- Saisine officielle relative à la vente du fonds de commerce par le futur acquéreur de l'actuel bar-restaurant le « Petit Bourg » : la commune sera appelée à se positionner sur les demandes de ce dernier, dont les points seront discutés en commission. Le Conseil municipal sera concerné au second semestre par la décision relative au droit de préemption du fonds de commerce et sur les termes du bail à intervenir.

#### ▪ *Voirie*

- Aménagement de la rue et de la place de la mairie : 2 réunions avec l'Atelier Anne Gardoni et le bureau d'études Be Urban le 22 mars et le 23 avril avec la présentation de l'avant-projet sommaire. La commission voirie se réunira pour étudier le projet avant de passer à l'étape de l'avant-projet définitif et le PRO/DCE.

Une présentation sommaire des esquisses est commentée en séance de conseil notamment sur le choix des matériaux et les stationnements envisagés : 2 arrêts minutes et 1 place PMR.

Le planning prévisionnel est resserré pour envisager le lancement de la consultation des entreprises au 1<sup>er</sup> juillet pour un démarrage de travaux en novembre 2018. Pour ce faire, la validation de l'APS et de l'APD devront intervenir rapidement afin de poursuivre les phases de PRO DCE, au risque de repousser la réalisation.

- Voirie et réseaux d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues : la disponibilité de crédits au SIEVA a permis de prendre en charge des travaux non programmés de renouvellement de canalisation sur 600 m chemin de la Chevillie qui font suite à la détection de fuites sur une conduite cassante.

Patrick Gaudillière expose que les 2 carrefours concernés par l'emprise de ce chantier avaient été refaits, l'un n'a pas été impacté par les travaux du SIEVA mais la voirie du second carrefour a été touchée. Pour rappel, le SIEVA dispose d'une autorisation permanente d'effectuer des travaux sur la voirie.

## TOUR DE TABLE

Arlette Proietti fait part des éléments suivants :

- Réunion sur le volet petite enfance à Cogny le 24/04/2018 avec un focus sur les modes d'accueil des jeunes enfants dans le Rhône, la répartition des compétences, les besoins des familles, les offres d'accueil (60 places pour 100 enfants).
- Journée des CMJ au Domaine des Communes le samedi 28/04/2018 de 10h à 18h.
- Rappel du repas des Elus organisé le 18 mai.

Céline Marcuccilli s'interroge sur les impacts de la reconnaissance par l'UNESCO du Géopark Beaujolais.

Jocelyne Crozet évoque la mise à jour du registre d'accessibilité, en attente d'un complément auprès du secrétariat (mise en ligne et formation du personnel à prévoir). Signalement d'un trafic accru de tracteurs sur la montée de la Fontaine et la route de Lachassagne. Plusieurs pistes sont évoquées pour expliquer cette augmentation : chantier de Viadorée, dépôts sauvages avec actions de la DDT en matière de contrôle et des actions vis-à-vis de l'INAO. ANCYCLA pourrait être une solution pour éviter cela.

Eric Bettant suggère de faire limiter les travaux en périodes hivernales et estivales pour éviter d'abîmer la voirie.

Dominique Schmitt expose que les dépôts sauvages sont consécutifs à la suppression des installations de classes 3. En effet, peu de mairies acceptent des installations de stockage de déchets inertes (ISDI = ex décharge de classe 3) sur leur territoire (pour information, Ancycla est un ISDI). Sur ce point, Daniel Paccoud rappelle que les collectivités locales sont démunies, la CCBPD va programmer un tour de table pour essayer de trouver des solutions les plus cohérentes possibles avec tous les acteurs.

Jean-Claude Demay informe de la vente de plançons de fleurs et de légumes organisée par le comité de fleurissement à Trézette, les 3, 4, 5 mai.

Marc Neyra relaye des remarques de riverains de son quartier qui signalent la vitesse excessive des camions empruntant le chemin de St Trys et une suggestion d'en interdire la circulation. Daniel Paccoud rappelle qu'aucune limitation de tonnage n'existe sur cette voie et qu'historiquement c'est la seule voie sans limitation pour atteindre le bourg depuis Bel-Air.

Marc Neyra a également été interpellé sur la puissance et l'orientation des éclairages extérieurs des entreprises Electrosaône et Aspöck. Une promesse de plantation de haies pérennes pour dissimuler au mieux les toitures des bâtiments en hiver est relayée.

La végétalisation prévue le long des voies est faite par la ZAC, les entreprises ayant la charge de gérer les inter-parcelles. La problématique de l'éclairage sera étudiée avec la municipalité mais ces dispositifs restent souvent exigés par les assureurs pour la sécurité des bâtiments.

René Blanchet rappelle que le bassin a été végétalisé mais que la croissance des végétaux nécessite un certain délai.

Daniel Paccoud informe qu'une réunion est prévue avec tous les occupants de la ZAC (attente de l'acquisition des 2 derniers lots). Marc Neyra suggère la création d'instance de concertation et/ou d'un espace de dialogue à travailler avec les représentants de la zone.

Patrick Gaudillière évoque la desserte en haut débit. Une rencontre récente avec l'opérateur Orange a permis de recenser les emplacements des armoires à partir desquelles les infrastructures seront déployées. Le secteur de Bel-Air serait alimenté à partir d'Anse, fibrée avant la commune de Pommiers. En réponse aux questions sur le déploiement global de la fibre, Daniel Paccoud recommande la prudence car des informations contradictoires circulent. La signature officielle de la pose du réseau fibre entre le département, les opérateurs et les intercommunalités sera effective le 25 avril.

René Blanchet indique la réception du bilan énergétique de la commune par le conseiller en économie partagé mandaté par le SYDER. Il conviendra de présenter ce bilan lors de la prochaine réunion de Conseil municipal et d'en étudier les suites à donner.

Une 2<sup>ème</sup> rencontre a eu lieu pour aborder la notion d'éclairage public et repérer les armoires non équipées d'horloges pour moduler l'extinction nocturne.

Ces sujets sont en lien avec le lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par la CCBPD. La méthodologie étant actée, les élus participant à ce groupe de travail ont eu un aperçu du travail à conduire au regard de la qualité de l'air et des émissions de carbone et de gaz ainsi que le lien avec la démarche TEPos (Territoire à Energie Positive). René Blanchet propose de diffuser des informations afin d'évaluer nos axes de gains économiques notamment sur les bâtiments.

Concernant le fonctionnement du City-Stade : une ouverture contrôlée est réalisée par les employés municipaux le matin à 8h, la fermeture est assurée par les élus à environ 20h.

Les affichages du règlement intérieur et de l'arrêté ont été réalisés.

Signalement de 2 incidents avec des entrées par effraction des filets. Le filet a été depuis renforcé.

René Blanchet sollicite la mobilisation de bénévoles pour assurer les ouvertures/fermetures y compris le week-end (M. Peccaud, riverain s'est proposé).

Information : le club de VTT, après sa compétition du 22 avril, organise une 2<sup>ème</sup> course (épreuve scolaire) sous l'égide de l'UNSS (union nationale du sport scolaire) le 25 avril au Stade des Gondoins, avec plus de 150 concurrents inscrits.

Marie-France Pellegrin signale que la commission Culture se réunira le 15 mai en présence de Carole Genetier du CCAB avec la présence éventuelle d'un photographe. Lancement de Festiplanètes avec le planétarium itinérant à Pommiers le mercredi 4 juillet. Pour rappel, le CCAB programme en alternance chaque année le Festival en Beaujolais Continents et Cultures et Festiplanètes Arts et Sciences.

La fête du Jumelage aura lieu le 5 mai à la salle des fêtes avec un programme varié d'ateliers culinaires dont un atelier pâtes dédié aux enfants et une soirée festive autour d'un bar à pâtes.

Retour sur la matinée rencontre « Notre Village » qui s'est tenue à Morancé le 14 avril dernier avec plus de 60 participants issus de 15 communes avec partage d'expériences assez intéressantes et échanges de pratiques...

Alain Reynier remercie Stéphanie Druel pour son intervention du 27 mars dernier concernant les travaux du SIEVA route de la Grange Huguet, ce chantier s'étant terminé par une réfection de la voirie en enrobé à chaud.

#### ❖ **Activités des structures Intercommunales**

- **SIEVA (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues) :** Patrick Gaudillière fait part du lancement des appels d'offres pour les marchés de travaux de canalisations et de travaux sur le réseau. Trois entreprises sélectionnées adresseront leurs offres pour une ouverture de plis début mai.

- **SYDER (Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône) :** Patrick Gaudillière a adressé une demande de dissimulation de réseau pour le chemin St Jean et des demandes d'installations d'une demi-douzaine d'horloges astronomiques. Pour information, le lotissement des 2 Pierre (voie privée mais éclairage public repris par la commune) est alimenté via le réseau de Limas.

- **Commission déplacements CCBPD :** Jean-Claude Demay a assisté à la réunion du 11 avril ayant pour objectif de préparer le sondage destiné aux usagers des gares d'Anse et de Lozanne, avec pour objectif d'évaluer les besoins de covoiturage pour transport en gare (possibilité de réponse par Internet sur le site de CCBPD).

- **Communauté de communes :**

- Programme Local de l'Habitat (PLH) : audition de toutes les communes.

- Redevance Spéciale Obligatoire (RSO) : des retours suite à la diffusion d'informations relatives à la mise en place de ce dispositif.

- Musée de Pierres Folles : étude réalisée dans le cadre Géopark pour valoriser ce grand site du Beaujolais sur la thématique de l'interprétation géologique du territoire. La CCBPD s'est engagée dans une étude préliminaire pour l'aménagement de ce site, complexe à concrétiser compte tenu du nombre d'acteurs concernés.

- Compétences : une nouvelle compétence type « maison accueil au public » est envisagée, le nombre de compétences étant inférieur au seuil demandé, pour continuer à bénéficier de la DGF bonifiée.

- Le site Internet nécessite un relooking total.
- Cours de natation à Aquazergues : le passage à la semaine de 4 jours induit une perte d'une demi-journée d'occupation. Les compte du délégataire sont satisfaisant.
- Voirie : difficultés dans le cas de mitoyenneté de voirie entre communes, une réflexion doit permettre d'identifier une solution (enveloppe mutualisée à échelle communautaire ou autre..). Une actualisation de l'étude sur la voirie doit être conduite.
- Petite Enfance : avancement et respect du planning pour les travaux de la crèche de Moiré.
- Centre de loisirs sans hébergement (ALSH) : organisation en cours pour l'accueil des mercredis en journée complète mais difficultés opérationnelles sur Theizé et Chasselay, communes sièges de ALSH, restées à une organisation scolaire de 4.5 j (les ALSH étant généralement mis en œuvre dans les écoles).
  - **Syndicat mixte du Beaujolais :**
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) : phase finale de modification incluant la mise en compatibilité avec les textes réglementaires. Le document sera soumis au vote du comité syndical en juin. Le déclenchement d'une procédure de révision interviendra dans la foulée, en raison des évolutions du panel réglementaire et législatif. Les 3 communautés de communes (Saône Beaujolais, ouest rhodanien et agglomération de Villefranche) s'engagent dans le PLU intercommunal. On observe encore beaucoup de réticences sur le périmètre de la CCPBD.
- Labellisation du Géopark par l'UNESCO : aboutissement après 5 années de travail conduit par le syndicat pour le 7ème Géopark labellisé en France mais unique Geopark mondial à dominante viticole. Véritable reconnaissance par l'UNESCO de la valeur géo patrimoniale et environnementale à l'échelle de 127 communes ainsi que sur l'ensemble des actions de valorisation et de médiation culturelles menées avec les écoles, le tissu associatif et autour d'initiatives novatrices type lectures de paysages...  
Cette labellisation représente un levier exceptionnel de communication à l'échelle touristique avec un déclenchement de visites par des publics ciblés et d'émergence d'éléments de connaissance scientifique sur le territoire.  
La labellisation impose un point d'étape tous les 6 mois et un nouvel examen pour la délivrance du label tous les 4 ans.  
Le financement est assuré par les EPCI, avec un soutien important de la Région pour 2 M€ dans le cadre des sites emblématiques et du Contrat de plan Etat-Région mais aussi du département.

- **SIGAL (Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée de la Galoche)**

- ❖ **Adhésion de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES et modification des statuts du SIGAL (délibération n° 2018.029)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la saisine du SIGAL concernant l'adhésion de la Commune de Porte des Pierres Dorées au SIGAL. La Préfecture avait acté le retrait du syndicat de la commune de Liergues par voie d'arrêté en date du 10 septembre 2014 en raison de son rattachement à la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Il rappelle brièvement le contexte de cette commune nouvelle issue de la fusion de Liergues et de Pouilly-le-Monial au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui a rejoint la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD).

Le syndicat d'assainissement de la Vallée de la Galoche, réuni en comité syndical le 22 mars 2018, a décidé d'accepter cette adhésion et de modifier ses statuts en conséquence. La représentation des communes au sein du périmètre syndical sera ainsi modifiée :

- Anse : deux délégués titulaires et un délégué suppléant ;
- Lachassagne : deux délégués titulaires et un délégué suppléant ;
- Porte des Pierres Dorées : deux délégués titulaires et un délégué suppléant ;
- Marcy sur Anse : deux délégués titulaires et un délégué suppléant ;
- Pommiers : trois délégués titulaires et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire expose aux élus qu'il convient d'approuver l'adhésion de la Commune de Porte des Pierres Dorées au SIGAL, considérant que la gestion des effluents des foyers de la Crête de Chalier doit être assurée par ce syndicat à l'instar du périmètre incluant antérieurement la commune de Liergues (cf. arrêté préfectoral n° 2006-1 du 03/01/2006 relatif aux statuts et compétences du SIGAL).

Le SIGAL a notifié cette délibération à la commune le 19 avril dernier. Conformément à l'article 5211-18 du CGCT, à compter de la notification de la délibération du SIGAL, le Conseil municipal de chaque commune membre ainsi que celui de Porte des Pierres Dorées, dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de cette commune. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. Si une majorité qualifiée (au moins la moitié des communes représentant les deux tiers de la population du syndicat, ou l'inverse) accepte l'adhésion, celle-ci sera actée par un arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune Porte Des Pierres Dorées au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Galoche, entraînant de fait la modification du périmètre et des statuts du syndicat.

## **VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Dominique Schmitt évoque la réunion du 29 mars sur le pôle Maison des Associations, Salle des Fêtes et Presbytère, désigné sous « Projet Agora » tant en référence à l'espace de vie de la commune que dans l'objectif de lui donner une cohérence d'ensemble par rapport au pôle enfance, ou au pôle commercial. Il est proposé d'entreprendre une réflexion très libre sur ce qui peut être envisagé. Dans ce cadre, il semble pertinent de s'appuyer sur les visites de structures récentes afin de faciliter l'émergence et la projection d'idées. Il apparaît d'ores et déjà important de spatialiser le projet mairie. Chazay d'Azergues a donné son accord pour une visite de la bibliothèque et de la salle des fêtes.

Il conviendra de fixer un calendrier prévisionnel et de définir des dates butoirs pour un 1<sup>er</sup> tour de table de restitution, fixé au 31 mai, par les groupes de travail proposés en réunion du 29 mars. Pour rappel, les groupes se réunissent à l'initiative de celui qui a son prénom souligné.

- Groupe de réflexion « la mairie idéale » : René Blanchet, Arlette Proietti, Vincent Bureau, Daniel Paccoud et Lauriane Barou...
- Groupe de réflexion « la salle des fêtes idéale » : Vincent Bureau, Fabienne Pegaz, Céline Marcuccilli, Alain Reynier...
- Groupe de réflexion « la maison des associations idéale » : Jean-Michel Coquard, Jean-Claude Demay, Nathalie Dulac, Monique Mathieu...
- Groupe de réflexion « la bibliothèque idéale » : Dominique Schmitt, Daniel Paccoud, Mme Debeaune, Agnès Fuxa, Arlette Proietti...

Chaque conseiller peut rejoindre un ou plusieurs groupes tout comme chaque groupe peut s'adjoindre d'autres personnes extérieures au Conseil municipal.

#### **Établissement de la liste annuelle des Jurés d'Assises 2019 :**

1. M. Pierre AURION – 97 chemin de St Pré
2. Mme Catherine BONNEFIS épouse KNAPPE – 36 allée de la Balme
3. Mme Danièle GENETIER épouse PASQUIER – 632 route de Montclair
4. M. Jean-Philippe BOURJOT – 123 allée du Puits du Déo
5. M. Maurice GELAY – 127 Impasse de St Trys
6. Mme Danièle ARNAUD épouse BERTOLA – 7 Impasse du Chirat

#### **Questions du public (Mme GUETTY)**

Une question relative à l'entretien et à la reprise éventuelle des vignes de M. Henry BERRY est adressée au Conseil municipal. La municipalité indique la nécessité d'entreprendre une identification des propriétaires actuels afin d'obtenir les informations, voire une autorisation du propriétaire ou de l'indivision. Mme GUETTY suggère, en cas d'abandon, de réunir un collectif afin de poursuivre l'exploitation des vignes.

Fin de conseil à 23h20.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 22 mai 2018 à 20 h 30, salle du conseil.